

ANNEXE A



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

FORMULAIRE D'ADMISSION
ANNEXE A – RÈGLEMENT 2024-468
Demande d'admissibilité au programme de mise aux normes des installations septiques

INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

Nom(s), Prénom(s) du ou des propriétaires

1. _____ 2. _____
3. _____ 4. _____

Adresse de la propriété : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Par la présente, je confirme que :

- Je souhaite bénéficier du financement par règlement d'emprunt offert par la Municipalité de Sainte-Martine pour acquitter en tout ou en partie le coût des travaux de construction, de remplacement ou de mise aux normes de l'installation septique à l'adresse susmentionnée.
- Je comprends que les frais de financement ne seront connus que lors du financement permanent de l'emprunt.
- Je comprends que l'aide financière est consentie à la propriété.
- Je comprends que cette aide financière devra être remboursée par l'imposition d'une compensation sur la propriété, laquelle sera prévue aux termes du Règlement d'emprunt numéro 2024-461 qui finance le programme, cette compensation étant assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

Par la présente, je m'engage à :

- Présenter une demande de permis pour cette installation septique accompagné des documents suivants :
 - Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisé par un professionnel qualifié (membre de l'Ordre des technologues professionnels ou ingénieurs) conformément au règlement Q.2, r-22 ;
 - Les plans et le devis des travaux ainsi que la facture détaillée et ventilée des services rendus par le professionnel qualifié ;
 - Fournir au moins une soumission* par une entreprise spécialisée détenant des licences appropriées et valides relativement à la construction ou la mise aux normes d'installations septiques, indiquant la nature précise des travaux à réaliser ainsi que le prix détaillé et ventilé, incluant les taxes applicables ;
- Fournir, suivant les travaux, le certificat d'attestation de conformité des travaux aux plans ;

- Tout autre document jugé pertinent afin de confirmer le respect des conditions du règlement 2024-461.

*** Il est fortement suggéré de demander au minimum deux soumissions afin d'obtenir le meilleur prix pour votre installation.**

AUTRES ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- Si applicable, je m'engage à souscrire et à maintenir un contrat d'entretien avec le fabricant, tant et aussi longtemps que la garantie du système et les dispositions du Règlement Q-2, r.22 l'exigeront, et à fournir à la Municipalité une copie du contrat ainsi qu'une copie de la preuve de l'entretien annuel effectué en vertu de celui-ci ;
- Je m'engage à entretenir l'installation septique de façon adéquate afin d'optimiser sa durée de vie et assurer la protection de l'environnement ;
- Je m'engage à informer tout acquéreur subséquent, lors de la vente de la propriété admissible de l'existence du règlement d'emprunt et de la compensation imposée pour rembourser le prêt consenti.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé,

Signature

Date _____

Signature

Date _____

Signature

Date _____

Signature

Date _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Autorisé par

Nom

Titre de la personne

Signature

Date _____

Remarque : Le financement est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.